

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

**Activités non législatives**

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

PÊCHE

4.Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2016, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique (\*)

(Base juridique proposée par la Commission: article 43.3 du TFUE)

* Accord politique

5. EU/Norvège: consultations annuelles pour 2016

* Echange de vues

AGRICULTURE

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

6. (évent.) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les contrôles officielset les autres activités officiellesservant à assurer le respect de la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien être des animaux, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, et modifiant les règlements (CE) nº 999/2001, (CE) nº 1829/2003, (CE) nº 1831/2003, (CE) nº 1/2005, (CE) nº 396/2005, (CE) nº 834/2007, (CE) nº 1099/2009, (CE) nº 1069/2009, (CE) nº 1107/2009, (UE) nº 1151/2012, (UE) nº [….]/2013 ainsi que les directives 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE, 2008/120/CE et 2009/128/CE (règlement sur les contrôles officiels) (**première lecture**) (\*)

(Base juridique proposée par la Commission: articles 43.2, 114.1 et 168.4)

Dossier interinstitutionnel: 2013/0140 (COD)

* Orientation générale (•)

**Activités non législatives**

7. Vers une agriculture respectueuse du climat

* Echange de vues

**Divers**

8. a) Utilisation des produits phytosanitaires compatible avec le développement durable

* Information communiquée par la délégation néerlandaise

b) Rapports de la Commission sur la nécessité éventuelle de dispositions concernant les boissons à base de lait et les produits similaires destinés aux enfants en bas âge d’une part, et les denrées alimentaires destinées aux sportifs d’autre part

* Informations communiquées par la délégation française

c) Conférence ministérielle "Comment maintenir une agriculture sans OGM en Europe"

(Ptuj, Slovénie, 21 août 2015)

* Informations communiquées par la délégation slovène

12600/1/15 AGRI 504 ENV 600 DENLEG 127 REV 1

d) G 7 - réunion des ministres de la Santé - résistance aux antibiotiques

(Berlin, 8-9 octobre 2015)

* Informations communiquées par la délégation allemande

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

(●) Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position

en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.